

Séance du 05 juin 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet -Barbé, Labayle, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil -Inchauspé, Melle Carreiro, Mmes Doucet -Joyé, Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Boustingorry à M. le Maire ; Mme Dufrière à M. Massé, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Boé à Mme Chevrel, M. Arandia à M. Etchegaray, M. Charrier à M. Millet-Barbé, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Dissolution de l'Association syndicale autorisée du quartier des allées Marines à Bayonne.

Mme Chabaud-Massoni présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'arrêté Préfectoral du 13 janvier 2003 a prononcé la dissolution de l'association syndicale autorisée du quartier des allées marines, sur proposition du commissaire du gouvernement près la Chambre Régionale des Comptes, qui avait relevé l'absence de fonctionnement de l'association.

Par ailleurs, la voirie de l'association fait déjà l'objet d'une prise en charge dans le domaine public de la ville de Bayonne.

L'arrêté préfectoral prévoit que le solde du bilan de l'association dissoute est transféré à la ville. Ce solde est nul. Néanmoins, le bilan de l'association comporte des terrains de voirie à hauteur de 68 992,80 euros avec un financement sous forme de capitaux propres.

Je vous demande d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Trésorier Principal Municipal à clôturer le bilan de l'association dissoute par intégration dans le bilan de la ville en effectuant sous forme extrabudgétaire, les opérations suivantes :

Bilan de la ville de Bayonne

Actif		Passif	
Débit 2112	68 992,80	Crédit 1068	31 505,18
		1021	37 487,62
Total	68 992,80	Total	68 992,80

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.